



Draft note conceptuelle

Journée mondiale de la liberté de la presse 2021 – Consultation régionale pour l’Afrique de l’Ouest

Date : 29, 30 et 31 mars 2021

Lieu : En ligne

Contexte et justification

La liberté de la presse est considérée comme un droit depuis 1948, conformément à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Depuis lors, l'UNESCO en est le fervent défenseur, soutenant les pays et organisations de médias, menant des recherches et proposant des lignes directrices de politiques, mobilisant les partenaires et les parties prenantes pour promouvoir un environnement propice à la liberté d'expression et à la liberté de la presse.

En 1991, à la faveur de sa capacité de rassemblement, l'UNESCO a réuni des journalistes de journaux africains à Windhoek (Namibie) pour débattre de la promotion d'une presse indépendante et pluraliste en Afrique. La conférence avait abouti à la formulation de la *Déclaration de Windhoek pour le développement d'une presse libre, indépendante et pluraliste*, également connue sous le nom de Déclaration de Windhoek, qui fixe les conditions nécessaires à la création et au développement d'une presse indépendante, libre et pluraliste. La Conférence générale de l'UNESCO avait ensuite recommandé la célébration de l'anniversaire de cette déclaration (faite le 03 mai 1991) et en 1993, l'Assemblée générale des Nations Unies avait proclamé le 03 mai « Journée mondiale de la liberté de la presse ».

Alors que la conférence de Windhoek de 1991 était axée sur la presse écrite, son 10^{ème} anniversaire, en 2001, avait mis en lumière les communications par ondes hertziennes qui ont donné naissance à la Charte africaine sur la radiodiffusion. En 2011, pour son 20^e anniversaire, la conférence soutenue par l'UNESCO s'était concentrée sur le droit des personnes à rechercher et à recevoir des informations, ce qui avait conduit les Nations unies à reconnaître le 28 septembre comme Journée internationale de l'accès universel à l'information.

Cette année (2021) verra la célébration du 30^{ème} anniversaire de la déclaration de Windhoek. A cette occasion, une conférence internationale sera organisée à Windhoek (Namibie) par l'UNESCO et le gouvernement de Namibie en association avec de nombreux partenaires du monde entier sur le thème : *"Windhoek 2021 : Promouvoir l'information comme un bien public"*. Ladite conférence évaluera le chemin parcouru en termes de liberté de la presse et de liberté d'expression, mais réfléchira également aux défis et opportunités persistants et

nouveaux. La célébration du 30^{ème} anniversaire de la déclaration de Windhoek devrait déboucher sur une nouvelle déclaration axée sur les aspirations actuelles et futures en matière d'information en tant que bien public.

Pour les bureaux de l'UNESCO en Afrique de l'Ouest, il convient que les professionnel(le)s des médias, experts, universitaires, syndicats de journalistes, OSC, observateurs avertis du paysage médiatique et tous les défenseurs de la liberté d'expression d'Afrique de l'Ouest se réunissent et réfléchissent à l'environnement de l'information et de la communication. Il s'agit notamment d'évaluer de manière critique les questions auxquelles est confronté le secteur des médias en Afrique de l'Ouest et qui concernent la liberté d'expression, l'accès du public à l'information, la viabilité économique des médias, la transparence des sociétés Internet et les capacités avancées permettant aux personnes de s'engager dans l'environnement de communication actuel qui intègre les nouvelles technologies.

Il est clair que l'évolution rapide des communications numériques a transformé les supports d'information et l'information. La montée et la domination des plateformes technologiques ont exacerbé cette transformation, suscitant des questions troublantes sur la gouvernance et la propriété des données. En général, et en Afrique de l'Ouest en particulier, l'augmentation constante de la pénétration de l'internet, alimentée par la technologie mobile, présente de nombreuses opportunités et défis en termes de mode de génération, d'accès et de distribution de l'information, ainsi que des questions de sûreté et de sécurité. Aujourd'hui, l'information coexiste avec de nombreux autres types de contenu dans une sphère de communication de plus en plus numérique, et est confrontée à la désinformation et aux discours de haine. Elle est également de plus en plus axée sur les données, et toutes deux sont soumises à une marchandisation et une commercialisation qui ne favorisent pas nécessairement un développement durable fondé sur les droits de l'homme.

Déjà en 2020, l'UNESCO, à travers son programme Communication et Information, a priorisé ses interventions en Afrique de l'Ouest du Sahel sur la promotion de la liberté d'expression, le développement des médias, et la sécurité des journalistes, tout en orientant son action sur l'accompagnement de la riposte à la COVID-19. L'émergence de la pandémie ayant donné lieu à la prolifération de la désinformation et à l'application dans plusieurs Etats de mesures restrictives affectant à la fois la liberté d'expression et la viabilité des médias. Cette riposte s'est axée sur la lutte contre la désinformation, la mésinformation, la stigmatisation et la discrimination ; le renforcement des capacités des professionnels des médias et la résilience des médias.

Ainsi, en 2021, l'UNESCO souhaite mobiliser des experts, organisations de médias et de la société civile, des professionnels de l'information et de la communication, pour faire le point sur la liberté d'expression en Afrique de l'Ouest. En fonction des défis auxquels la sous-région est confrontée, un accent particulier sera mis sur : La viabilité des médias ; la transparence des plateformes en ligne ; et la capacité des citoyens de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel en matière d'éducation aux médias et à l'information.

Au cours de cette consultation régionale, les parties prenantes seront invitées à faire des propositions de recommandations et d'actions pour enrichir les documents préparatoires à la rencontre de Windhoek.

Objectifs de la consultation régionale :

1. Échanger sur les progrès et les défis de la liberté de la presse au cours des 30 dernières années et voir les perspectives pour les prochaines années.
2. Mobiliser et impliquer toutes les parties prenantes à la consultation pour rédiger la contribution de la région Afrique de l'ouest à la déclaration de Windhoek + 30.
3. Recueillir des recommandations pour les discussions thématiques de la Journée mondiale de la liberté de la presse Windhoek 2021.

Groupes cibles proposés :

- Médias, Organisations de la société civile des médias (locales et internationales) ;
- Associations de médias, organismes et réseaux professionnels - y compris les syndicats, les forums de rédacteurs, les réseaux de contrôleurs de faits, les réseaux de médias communautaires, etc. ;
- Ministères de l'information ;
- Ministères de la communication et des technologies de l'information ;
- Organismes de régulation et d'arbitrage des médias ;
- Universités et écoles polytechniques ;
- Commissions nationales de l'UNESCO.

Activités :

1. Rédaction de propositions de consultation des parties prenantes de la sous-région budgétisées avec un calendrier de mise en œuvre
2. Identification des plateformes de collaboration en ligne
3. Organisation des consultations avec les parties prenantes
4. En synergie et en consultation avec le comité de programme de la Journée mondiale de la liberté de la presse au niveau mondial, organisation des événements préalables à la Journée mondiale de la liberté de la presse au niveau sous-régional
5. Publication des résultats des réunions de consultation des parties prenantes

Résultats attendus :

- Amélioration de la connaissance du paysage médiatique actuel et projeté par les représentants des parties prenantes des médias dans la sous-région ;
- Participation et mobilisation accrues des parties prenantes de la sous-région pour la Journée mondiale de la liberté de la presse

Résultats des activités :

1. Projet de contribution aux recommandations de la Déclaration de Windhoek +30 par les représentants des acteurs des médias de la sous-région
2. Recommandations des parties prenantes des médias sous-régionaux pour les discussions thématiques de la Journée mondiale de la liberté de la presse de Windhoek 2021

Langue de travail et format des discussions

- Les langues de travail seront l'anglais et le français
- Format virtuel et en direct

Document de travail

- Tous les documents nécessaires à la consultation seront partagés avec les différentes parties prenantes

Date de la consultation : 29, 30 et 31 mars 2021

Lieu : En ligne

Contact :

Michel Kenmoe

Conseiller pour la Communication et l'Information

Chef de la section Communication et Information

Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique de l'ouest-Sahel

E-mail : me.kenmoe@unesco.org

Agenda Provisoire

29 mars 2021

Ouverture de la consultation

- Interventions des officiels

Travaux de la consultation

- Présentation planning et objectifs de la consultation
- Présentation des expert(e)s intervenant dans la journée
- Présentation des rapporteurs et modérateurs/modératrices

Session 1 : Développer la viabilité des médias et renforcer leur rôle dans la production et le partage de l'information

- Exposés des intervenants (max 5)
- Discussions et formulation des propositions et recommandations

Fin de la première journée

30 mars 2021

Démarrage des travaux

- Présentation des conclusions de la journée 1.
- Présentation des intervenants de la journée
- Présentation des rapporteurs et modérateurs/modératrices de la journée

Session 2 : Renforcer la transparence des plateformes en ligne, un pilier essentiel pour que l'information reste un bien public

- Exposés des intervenants (max 5)
- Discussions et formulation des propositions et recommandations.
- Présentation des conclusions de la journée 2

Fin de la deuxième journée

31 mars 2021

Démarrage des travaux :

- Présentation des intervenants de la journée
- Présentation des rapporteurs et modérateurs/modératrices de la journée

Session 3 : Renforcer les capacités en matière de médias et de maîtrise de l'information en période de désinformation et de discours de haine

- Exposés des intervenants (max 3)
- Discussions et formulation des propositions et recommandations

Session 4 : Revue des contributions et recommandations

Clôture des travaux